

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboix, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havas, Lafitte-Bullier, 4, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 47, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 40, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 00.

DU 10 JANVIER	
3 0/0	58
4 1/2	84 00
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 70
Emprunt 1871	93 70
DU 12 JANVIER	
3 0/0	58 40
4 1/2	84 10
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 70
Emprunt 1871	93 67 1/2

ROUBAIX, 12 JANVIER 1874

BULLETIN DU JOUR

Les groupes de droite ont donné pleins pouvoirs à leurs bureaux pour se mettre d'accord sur les voies et moyens à adopter pour obtenir un vote de confiance en faveur du cabinet. Un grand nombre de députés de la droite se sont rendus samedi soir chez M. le duc de Broglie, où ils ont trouvé le duc Decazes en conférence avec son collègue. On a exposé aux deux ministres les résolutions prises par les différentes réunions à propos du vote de confiance. On a de nouveau cherché à les faire revenir sur leur décision. Le duc de Broglie et le duc Decazes auraient, dit le *Journal des Débats*, répondu qu'ils étaient très touchés des démarches répétées faites auprès d'eux, mais qu'il leur paraissait indispensable, au point de vue des traditions parlementaires, de persister. Alors même que le maréchal de MacMahon refuserait d'accepter leur démission, ils pensent que l'Assemblée doit être appelée, lundi, à se prononcer sur la question de confiance afin de donner une plus grande autorité au cabinet. Une nouvelle entrevue des bureaux avec les ministres a dû, du reste, avoir lieu afin d'arrêter une résolution pour aujourd'hui.

A la suite d'une conférence entre plusieurs membres des bureaux du centre droit et de la réunion Pradier, où l'accord le plus parfait n'a cessé de régner, il a été décidé que la réunion Pradier, convoquée pour lundi, une heure avant la séance, à Versailles, au onzième bureau, recevrait communication des décisions prises par les autres réunions, afin de s'entendre et de maintenir l'union de la majorité conservatrice.

M. Buffet est d'avis, assure-t-on, que l'Assemblée n'a statué, jeudi, que sur une question d'ordre du jour et qu'elle peut en conséquence revenir sur la décision et qu'elle a pris en ajournant la discussion de la loi sur la nomination des maires.

Les députés de la gauche républicaine se sont réunis hier, dimanche, à deux heures, au local ordinaire de leurs séances, boulevard des Capucines. La réunion était présidée par M. Jules Simon.

Le bruit court à Madrid que le gouvernement ne convoquera pas le Cortès avant un an, parce qu'il veut auparavant réprimer les insurrections carlistes et cantonalistes.

On donne comme certaine la nouvelle de la prise de Portugalète par les carlistes.

On ignore toujours pour quelle destination Moriones s'est embarqué; s'il tentait de revenir en Guipuzcoa, des forces carlistes sont disposées pour l'arrêter. On ajoute que, possesseurs de pièces de gros calibre, les carlistes tirent sans difficulté sur Bilbao et qu'ils se préparent à attaquer de nouveau Tolosa.

Voici les nouveaux détails que nous recavons sur le soulèvement de Barcelone: Le 7, les fédéralistes ont fait arrêter les travaux dans les ateliers et les fabriques; le 8 au matin, de nombreux groupes d'ouvriers qui s'étaient formés sur la place de Catalogne, ont été dispersés par les troupes. A onze heures, à Hostalfranch, un capitaine de chasseurs a été tué d'un coup de revolver: ce fut le signal des hostilités.

Les fédéralistes, expulsés d'Hostalfranch se sont réfugiés dans le faubourg de Sans, d'où ils ont été délogés. A 3 heures, des barricades nombreuses avaient été formées; elles ont été enlevées à coups de canon. Les pertes sont considérables de part et d'autre.

L'insurrection a été dirigée par l'Internationale.

Une dernière dépêche de Figueras, sous la date du 10 janvier, soir, annonce que les avis de Barcelone portent qu'après une lutte sérieuse, les troupes ont occupé le faubourg de Sans et se sont emparées des barricades dans le quartier de l'Hôpital. L'ordre est partout rétabli. L'Internationale sera dissoute.

L'escadre espagnole est de nouveau en vue de Carthagène. Depuis le 8, un feu extrêmement vif est échangé entre les batteries des assiégeants et Carthagène.

On télégraphie de Porman, le 8 janvier, que le steamer *Ellen Constance* partait de Carthagène, jeudi dernier, avec un chargement de fer. Le vaisseau portant le pavillon du commandant de l'escadre espagnole fit feu sur lui, et bien que celui-ci arrêtât sa marche en obéissance aux signaux qui lui étaient faits, le vaisseau amiral, après avoir lâché sa bordée, courut et le coula. Trois hommes de l'équipage de ce steamer se sont noyés. On fait actuellement une enquête sur cette affaire.

M. Louis Vuillot déclare de nouveau qu'il ne publiera pas la lettre de Mgr l'évêque d'Orléans. Le rédacteur en chef de *l'Univers* s'exprime ainsi:

Mgr Dupanloup nous écrit de Versailles d'avoir à publier sa lettre imprimée sur ce que l'Assemblée nationale a appelé « le scandale » d'Orléans. Il dit que notre refus est un autre scandale, et il nous fait sommation d'insérer « au nom de ses diocésains ». Nous n'insérerons pas. Nous n'avons pas refusé l'évêque pour obéir aux diocésains, et nos lecteurs ne verront point dans nos colonnes un morceau de littérature qui nous paraît aussi inutile à la vengeance du peuple d'Orléans qu'à la gloire de son évêque. L'incident est clos.

Par décret en date du 10 janvier M. l'abbé Perrand (Adolphe), professeur à la faculté de théologie de Paris, est nommé à l'évêché d'Autun, vacant par le décès de M. de Lesleuc de Kerona.

L'Ordre annonce qu'il est question de fixer les élections partielles dans le Pas-de-Calais au 8 février et dit que le choix des électeurs de l'arrondissement de Boulogne s'est déjà porté sur M. Dervilly, grand industriel et agriculteur, et conservateur libéral.

Une dépêche télégraphique de Saigon, adressée au ministre de la marine et des colonies annonce la triste nouvelle de la mort de MM. Garnier, lieutenant de vaisseau, et Balny, enseigne de vaisseau.

Ces deux officiers avaient été envoyés en mission au Tonkin, par le gouverneur de la Cochinchine, sur la demande de la cour de Huế, dans le but d'examiner d'un voyageur français, M. Dupuis, la stricte observation des dispositions insérées dans nos traités avec le roi Tu-Duc.

Arrivés à Ha-Noï, ils rencontrèrent les bandes de Chinois rebelles et de pirates qui dévastaient cette partie du Tonkin. Les dispositions hostiles de ces bandes prirent un tel caractère, que MM. Garnier et Balny durent s'enfermer dans la citadelle avec le détachement de troupes qui formait leur escorte.

Le gouverneur de la Cochinchine annonce qu'à la suite de nouveaux incidents sur lesquels aucun renseignement ne nous est parvenu, ces officiers ont été tués le 21 décembre.

Les détails nous manquent sur les circonstances qui ont accompagné ce douloureux événement, mais des mesures ont été prises immédiatement pour qu'un sévère châtiement soit infligé aux auteurs de cet attentat. Un des ambassadeurs du roi Tu-Duc qui se trouvait à Saigon a pris passage sur un bâtiment de la division navale et s'est fait conduire à Ha-Noï, afin de prendre les dispositions qui seront jugées nécessaires.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le journal anglais *The Hour* raconte, d'après une correspondance berlinoise, que l'impératrice Augusta, indignée de la conduite de M. de Bismark vis-à-vis le clergé, et n'ayant plus à cet égard aucune influence sur l'empereur, a imaginé une manière originale de prouver ses sympathies pour les catholiques persécutés.

Chaque fois qu'un catholique marquant sort de prison elle le nomme son chambellan de service.

MM. Matuschka, Nesselrod, Haentbroeks, se trouvent dans ce cas et M. de Bismark a eu le déplaisir de couvoyer ses victimes aux fêtes de la cour.

LE CHOLÉRA EN BAVIÈRE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, on a constaté à Munich (faubourgs non compris, 22 cas de choléra, suivis de 9 décès.

Nombre total depuis la réapparition de

l'épidémie (15 novembre), 2,187 cas et 1,005 décès.

Le ténor Nachbaur, engagé à l'Opéra-Royal, a pris la fuite devant l'épidémie; tous ses camarades sont restés à leur poste. Tous les théâtres d'Allemagne ont pris l'engagement de ne plus le laisser chanter sur aucun théâtre à cause de cet acte de lâcheté.

L'épidémie vient de frapper un des plus fermes champions du parti catholique, M. Ruland, professeur de théologie à l'université de Wurzburg, arrivé depuis deux jours à Munich. Après avoir dit la messe le 5 au matin, il a été saisi immédiatement après par la terrible maladie et il a succombé dans la soirée.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

L'impôt sur les huiles. — Les journaux du Pas-de-Calais ont reçu communication d'une lettre adressée hier par M. le maire d'Arras à M. le directeur des contributions indirectes. Elle est ainsi conçue:

Monsieur le directeur, J'ai l'honneur de vous informer qu'en ma qualité de maire d'Arras, et en exécution de la délibération du conseil municipal du 6 de ce mois, je m'engage à payer l'impôt sur les huiles à raison de 4 kilos 750 grammes par habitant, et par année, sur une population de 27,329 habitants, à partir de la promulgation de la loi du 31 décembre dernier, dans le cas où l'abonnement demandé ne serait pas accordé.

Agréer, etc. — Signé: E. REUST.

Par suite de cet engagement, M. le directeur a fait suspendre toute perception soit à l'entrée, soit à la fabrication. En conséquence, tous les habitants de la ville et toutes les personnes qui viennent s'y approvisionner, n'auront absolument rien à payer par suite du nouvel impôt sur les huiles et les marchands n'auront aucune augmentation à faire subir de ce chef à leurs marchandises.

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1873 commencera le 23 février. Voici les dates fixées pour les divers cantons de l'arrondissement:

- Lannoy, lundi 23 février, midi.
- Armentières, mardi 24 février, 11 h. 1/2 du matin.
- Lille-Nord-Est, mercredi, 25 février, 10 h. du matin.
- Lille-Centre, jeudi 26 février, 8 h. du matin.
- Haubourdin, jeudi 26 février, 2 h. après midi.
- Lille-Sud-Ouest, vendredi 27 février, 10 h. du matin.
- La Bassée, samedi 28 février, 1 h. après midi.
- Tourcoing-Sud, lundi 2 mars, 9 h. 1/4 du matin.
- Tourcoing-Nord, lundi 2 mars, 2 h. après midi.
- Cysoing, mardi 3 mars, midi.
- Pont-à-Marcq, mercredi 4 mars, midi.
- Roubaix-Ouest, jeudi 5 mars, 9 h. 1/4 du matin.
- Roubaix-Est, jeudi 5 mars, 2 h. après midi.
- Lille-Ouest, vendredi 6 mars, 8 h. du matin.
- Lille-Sud-Est, ven-

dredi 6 mars, 2 h. après midi. — Quesnoy-sur-Deûle, samedi 7 mars, midi. — Seclin, lundi 9 mars, midi.

Nous empruntons aux actes de la préfecture le décret ci-après qui intéresse les engagés d'un an:

Le président de la République française, Vu la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée;

Vu le décret du 30 novembre 1872 relatif aux engagements et aux rengagements;

Vu l'article 38 de la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée ainsi conçu:

« Les engagés conditionnels d'un an, qui ont satisfait aux examens prescrits par l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872 peuvent, en restant une année de plus, soit dans l'armée active, soit dans une école désignée par le ministre de la guerre, et après avoir subi les examens déterminés, obtenir un brevet de sous-lieutenant auxiliaire ou une commission équivalente, et être placés, avec leur grade, suivant les besoins de l'armée, dans la disponibilité ou la réserve de l'armée active et, après le temps voulu par la loi, dans l'armée territoriale. »

Sur le rapport du ministre de la guerre, Avons décrété et décrétons ce qui suit: Article 1^{er}. — Les engagés conditionnels d'un an qui ont satisfait aux examens de fin d'année du volontariat sont admis à contracter, devant un fonctionnaire de l'Intendance militaire, dans les formes prescrites par l'article 50 de la loi du 27 juillet 1872, l'engagement de rester une année de plus sous les drapeaux.

L'acte sera conforme au modèle joint au présent décret.

Art. 2. — Les dispositions du présent article, sont applicables, dans les mêmes conditions, aux jeunes soldats qui ont été assimilés aux engagés conditionnels d'un an, conformément à l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872.

Parmi les promotions qui viennent d'avoir lieu dans l'enseignement secondaire, on remarque les suivantes; qui concernent le lycée de Lille:

Dans l'administration, M. Dupuy, économiste, passe à la première classe.

Dans le corps enseignant, M. Guesnon, professeur d'anglais, et M. Meyer, professeur d'allemand, sont également promus à la première classe.

Un arrêté préfectoral nomme inspecteurs de la pharmacie pour l'année 1874 dans l'arrondissement, MM. Garreau et Joire, docteurs en médecine à Lille, et Meurein, pharmacien à Lille.

Un arrêté du préfet du Nord, en date du 5 janvier, réorganise les commissions de statistique dans tous les cantons du département.

Par décret, en date du 6 janvier 1874, a été promu dans le corps du génie, au grade de colonel, M. Louis-Pierre-Jean-Manès Cosseron de Villenoisy, lieutenant-colonel, commandant du génie à Grenoble, en remplacement de M. Charrier, retraité.

On se rappelle que M. de Villenoisy a rempli les fonctions de chef d'état-major général de l'armée du Nord, sous le commandement du général Faidherbe.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 13 JANVIER 1874

LA FIANCÉE

MAITRE D'ÉCOLE

PAR HENRI CONSCIENCE

VII

Arrivée à la fin de cette lettre, elle pouvait à peine distinguer les mots, tant ses larmes coulaient en abondance.

Hélène se leva et ouvrit le coffre-fort en s'adressant mille reproches amers. Elle prit le second papier et lut sur l'enveloppe: *Ceci est mon testament...* Un cri perçant souleva sa poitrine oppressée; elle courut, les bras levés au ciel, jusqu'au milieu de la chambre et tomba à genoux.

— Dieu, Dieu miséricordieux, s'écria-t-elle, prenez pitié de moi! Son testament! Il serait mort pour moi? Non, non, ne me punissez pas si cruellement dans votre courroux! Prétez-moi

vos secours, que je puisse le revoir; je l'honorerai, je l'aimerai; je serai pour lui une compagne dévouée et reconnaissante.

Où, où, je tiendrai le serment que j'ai fait devant votre autel... Hélas! hélas! trop tard! trop tard!

Lorsque Valentin, après sa douloureuse séparation, avait commencé le voyage qui devait l'éloigner pour toujours de tout ce qu'il aimait — de sa femme et de sa patrie, — il s'était senti un instant écrasé sous un désespoir sans bornes. Bientôt cependant la conviction qu'il remplissait un devoir sacré lui avait rendu un peu de force, et il reprit assez d'empire sur lui-même pour comprimer les larmes qui lui montaient aux yeux. Le cocher pouvait voir dans la voiture, et Valentin ne voulait pas donner à son cocher des raisons de s'étonner de l'attitude de son maître. Dans son affliction profonde, il se réjouit un peu de voir que les chevaux couraient avec une rapidité extrême. Il n'y avait plus à revenir sur sa détermination, toute hésitation était devenue impossible, et il sentait que la force et le courage lui reviendraient à mesure qu'il s'éloignerait davantage d'Hélène.

A peine avait-il dépassé le village, qu'il sentit la voiture s'arrêter. Il s'imagina qu'il était arrivé quelque accident à la voiture ou aux chevaux. Mais, avant qu'il eût le temps d'interroger le cocher, la portière de la voiture s'ouvrit et le

notaire monta sans façon, s'assit à côté de Valentin, et lui dit, tandis que les chevaux reprenaient leur course:

— Vous permettez, n'est-ce pas, monsieur Stoop? Entre amis, on n'a pas besoin de demander. Vous allez à Courtrai? J'y vais également. Mon intention était de prendre la diligence; comme le temps est assez beau, j'étais venu l'attendre sur la chaussée; mais, puisque l'occasion se présente de voyager en compagnie d'un ami, j'aime beaucoup mieux cela que de me laisser disloquer les membres dans ce vieux corbillard. Votre voiture est douce, monsieur Stoop.

Mais pourquoi le cocher pousse-t-il si follement les chevaux? Il pourrait nous casser bras et jambes et la voiture avec nous. Rien ne brûle, n'est-ce pas?

Le notaire était un petit homme, gros et court, aux joues couleur lie de vin, à la physionomie ouverte et joviale. Contrairement à l'habitude de la plupart de ses confrères, c'était un intarissable bavard, car il avait parlé avec volubilité, sans même remarquer que M. Stoop n'écoutait pas ce qu'il disait et paraissait absorbé dans de tout autres idées.

Si le notaire y avait fait la moindre attention, il ne lui eût pas été difficile de deviner que son arrivée était fort désagréable au propriétaire de la voiture. Cependant il remarqua la distraction profonde de Valentin.

— Vous avez du chagrin, n'est-ce pas, mon bon monsieur Stoop? demandait-il.

Votre femme est-elle toujours aussi malade? Il ne faut pas perdre courage pour cela. L'été va venir... Ce cocher nous jettera positivement contre les arbres... Vous paraissez indisposé, monsieur Stoop...

Laisser plus longtemps le notaire sans réponse était impossible, Valentin répondit d'un air contrarié:

— Je ne suis pas indisposé, cher monsieur, mais je n'ai pas bien dormi... Est-il arrivé quelque accident à votre cheval ou à votre voiture?

— Nullement, s'écria le notaire, ils se portent parfaitement l'un et l'autre. Mais ma femme et mes filles s'en sont emparées pour aller aux funérailles du fermier Roecks, un cousin éloigné de ma femme. Elles sont allées là, non par intérêt pour le défunt, mais parce qu'il y aura beaucoup de monde. Et voilà comme le notaire doit aller à pied, se faire cahoter dans ces affreuses pataques qu'on appelle des diligences, sans doute par ironie!

Après un moment de silence, il reprit:

— L'histoire du fermier Roecks est assez singulière. Vous devez l'avoir connue; il venait souvent chez votre beau-père, avec qui il faisait des affaires. Ne le connaissez-vous pas?

— Je ne l'ai jamais vu.

— En effet, il n'y a pas longtemps que vous êtes dans le pays, et vous vivez très retiré. Tant mieux, cela me tournait l'occasion de vous raconter cette his-

toire. Cela abrégera le voyage, et comme vous êtes de mauvaise humeur et n'avez pas envie de causer, je parlerai tout seul, ne fût-ce que pour m'amuser moi-même... Ce damné cocher!

Sans en demander la permission, il descendit une des glaces de la voiture et cria:

— Que diable! Jean! est-ce là trotter comme un homme qui a l'esprit sain? On ne peut pas dire un mot ici dedans sans s'égosiller à crier. Modérez votre allure, nous avons tout le temps.

Le cocher obéit, et le notaire, remontant la glace, dit à Valentin:

— Ce fermier Roecks était un être orgueilleux, avare et si grossier, qu'on l'avait surnommé le porc-épic. Il occupait depuis de longues années une des plus belles et des meilleures fermes du canton. Un jour, il reçoit une lettre par laquelle le propriétaire lui apprend son intention de vendre la ferme et le prie de la montrer avec les terres qui l'environnent aux amateurs qui se présenteraient. Cette nouvelle transporta Roecks de fureur; pendant quinze jours sa maison fut un véritable enfer; ses domestiques ne savaient à quel diable se vouer. A force d'y réfléchir, il s'avisa d'un moyen qui lui paraissait infaillible. Ce fut de déprécier la ferme autant que possible, de représenter les terres comme étant de mauvaise qualité. Vous allez voir comment cela lui réussit. Une après-midi, une voiture de leuages'arrêta dans la cour de la ferme, un vieux